

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Abidjan, le



NOTE DE SERVICE N° ~~14~~ / DGD/DU 16 JAN 2013
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Retrait de procuration

Réf. : Courrier du 17 décembre 2012

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que conformément au courrier visé en référence, Monsieur **TANOHO JOACHIM ROLAND**, précédemment employé chez **MAERSK Côte d'Ivoire** ne fait plus partie de ladite société.

Par conséquent, toute procuration et pouvoir aux fins de représenter MAERSK Côte d'Ivoire auprès de l'Administration des Douanes lui ont été retirés.



Col. Maj. ISSA COULIBALY